

Contribution REIF Appel à contributions

Stratégie européenne en matière d'accueil et de soins

La REIF et ses membres partagent l'analyse de la Commission concernant la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre une approche européenne stratégique et globale en matière de soins et d'accueil. Cette ambition répond à plusieurs demandes formulées dans les récentes contributions de la REIF sur différentes initiatives de l'UE : le [plan d'action du Socle européen des droits sociaux](#), la [garantie européenne pour l'enfance](#), le [futur Livre vert sur le vieillissement](#), ou encore la [vision à long terme de l'UE pour les zones rurales](#).

La REIF recommande à la Commission de prévoir, dans le cadre de ces trois initiatives, des indicateurs de suivi pertinents et des fonds européens spécifiques et accessibles aux financeurs dont font parties les organismes de sécurité sociale pour assurer que, sur les territoires, se développent effectivement et de manière équilibrée des services de qualité destinés à fournir des soins de longue durée ou à accueillir les jeunes enfants.

La révision des objectifs de Barcelone devrait prévoir l'adoption de critères plus ambitieux afin de contribuer efficacement à la participation des parents au marché du travail et à l'inclusion sociale des enfants, notamment les plus vulnérables. Elle doit également viser à collecter des données permettant de distinguer dans les statistiques l'accueil formel de l'accueil informel, l'accueil collectif de l'accueil individuel ou encore de définir des fourchettes européennes communes en termes d'âges et de recueillir des données ventilées par âge de l'enfant. C'est également l'opportunité pour la Commission d'étudier la situation des parents ayant des heures de travail atypiques et celle des populations rurales afin de formuler des recommandations et de mettre en avant les bonnes pratiques (site www.monenfant.fr, crèches AVIP, modes d'accueil innovants tels que les micro-crèches, les maisons d'assistants maternels (MAM), les lieux d'accueil parent-enfant (Laep) ou des relais petite enfance (Rpe) pour lever les difficultés à trouver un mode de garde dans ces situations spécifiques.

La Recommandation du Conseil sur les soins de longue durée devrait aboutir à l'adoption d'une définition européenne commune et précise des soins de longue durée, d'objectifs chiffrés clairs associés à des indicateurs permettant le suivi précis, notamment du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie (par genre/âge) ou de la part de personnes âgées en établissement/à domicile et de l'offre de soin formelle par population/territoire, par types de prestations. Un cadre européen de qualité des services de soins de longue durée serait une réelle plus-value qui renforcerait l'incitation à l'adoption de pratiques vertueuses et le suivi comparatif de la mise en œuvre d'une telle recommandation.

Ces initiatives devront prendre acte des opportunités mais aussi des risques que comprend la transition numérique pour tirer au mieux parti des développements technologiques et apporter des

réponses aux questions d'accès aux services publics dans les territoires bien qu'en matière sociale, il soit crucial de maintenir une complémentarité des approches numérique et physique de proximité dans tout service destiné à la personne.

Une dimension fondamentale de l'accès à des services d'accueil et de soins de qualité est celle de la situation des aidants formels et informels sur lesquels ces activités reposent. La reconnaissance de leur statut et une amélioration de leur situation, qu'elle soit personnelle (avec un droit au répit et une simplification des démarches pour l'accès aux droits par exemple) ou professionnelle (condition de travail, formation, santé et sécurité au travail) sont déterminantes pour la réussite de toute initiative en la matière.

En tant que premiers acteurs des politiques sociales, les caisses de sécurité sociale souhaitent, via la REIF, rappeler leur expertise et la mettre à disposition des instances européennes pour l'élaboration cette stratégie européenne en matière d'accueil et de soins.

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale anciennement Acof), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint. L'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sont membres observateurs de la REIF depuis 2021. La REIF dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

